

Un éléphant a tué un homme de 37 ans dans le Territoire de Monkoto



Agé de 37 ans révolus (né en 1980), Monsieur **IKWALASI BAOFELA** du Groupement de Yongo dans le Territoire de Monkoto a été tué par un éléphant dans la nuit du vendredi 14 avril 2017. Cela s'est passé en dehors de la zone protégée du Parc National de la Salonga.

Pour la circonstance, il est dit que la victime était allée dans la forêt dans le cadre d'une pêche nocturne appelée en dialecte « **Beketele/Boketele : une sorte de pêche à la machette** ». Sans le savoir, il se serait retrouvé entre le bébé éléphant et sa mère. C'est le cri du bébé éléphant qui a été à la base de la colère de la mère éléphant lui faisant croire à une attaque extérieure dont son bébé aurait été victime.

La mère éléphant s'est chargée contre notre frère qui a été brutalement déchiré par cet animal en colère. Il n'est pas mort sur place. Il a tenté de se sauver jusqu'à un endroit où il aurait crié pour appeler le secours d'autres pêcheurs qui étaient dans les parages et dont il se serait rendu compte de leur présence par le bruit. Il serait mort quelques temps après que les autres l'aient pris avant même d'atteindre le village.

Les enquêtes ont été effectuées tant par l'Administration Territoriale que par les représentants de l'ICCN pour préciser les circonstances exactes de la mort de Monsieur IKWALASI qui a été tué par un animal aujourd'hui protégé tant au niveau mondial qu'au niveau national.

D'après les informations à notre possession, les éléphants seraient en divagation en dehors des aires protégées semant la panique au sein de la population dans le village d'ISENGA.

La population se pose la question de savoir que dit la loi dans ces cas précis ? La loi a-t-elle prévu des indemnisations ou pas ? Nos équipes juridiques travaillent là-dessous pour nous révéler soit les forces de la loi ou soit ses faiblesses ainsi que des dispositions à prendre lors de la sensibilisation de la population riveraine de la Salonga en matière de la conservation de la nature.

Article publié le 22 avril 2017

